

COMPTE-RENDU : CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le cinq octobre, les membres du Conseil Municipal de Damprichard se sont réunis sur convocation du 28 septembre par le Maire, Monsieur Anthony MÉRIQUE.

Monsieur Le Maire a déclaré la séance ouverte.

Présents : Michel BOBILLIER, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Jacqueline DELAVELLE, Chantal DUBOC, Christelle DUQUET, Frédérique FLEURY, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Virginie GARRET, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL.

Procurations : Madame Alexandra CABOCEL absente excusée a donné procuration à Madame Christelle DUQUET. Messieurs Jean-Pierre JACOULOT et Alfonso HEREDIA absents excusés ont donné procuration respectivement à Messieurs Anthony MERIQUE et Damien SCHELL.

Secrétaire de séance : Monsieur Damien SCHELL

Le PV de la séance du 07 septembre est adopté sans observation.

Monsieur Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une convention tripartite pour l'utilisation d'un broyeur de déchets verts. Le conseil accepte à l'unanimité.

I FINANCES :

Décision du Maire N°9/2015 :

Le Maire décide de réaliser l'encaissement correspondant au remboursement de GROUPAMA suite au sinistre sur un potelet de la place centrale pour la somme de 346.00 euros.

Décision du Maire N°10/2015 :

Le Maire décide de réaliser l'encaissement correspondant au remboursement de GROUPAMA de la franchise du sinistre sur un potelet de la place centrale pour la somme de 277.00 euros.

Décision du Maire N°11/2015 :

Le Maire décide de signer un avenant N°1 avec l'entreprise LACOSTE concernant le lot N°1 Démolition-Maçonnerie d'un montant de 3 537.73 euros HT pour des travaux supplémentaires.

Montant du marché initial : 73 345.20 euros HT

Avenant N°1 : 3 537.73 euros HT

Montant du marché : 76 882.93 euros HT

Admission en non-valeur : Délibération N°27.10

Monsieur Le Maire explique que la créance de « Pizza Casa » de Monsieur Courlet Jean-Luc est devenue irrécouvrable malgré des lettres de relance. La trésorerie n'est pas autorisée à lancer des poursuites pour une somme inférieure à 30.00 euros (seuil règlementaire).

Il y a lieu de passer la somme de 20,00 euros en créance irrécouvrable.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil délibère et accepte de passer la somme 20,00 euros en créance irrécouvrable, correspondant à la créance de « Pizza Casa » de Monsieur Courlet Jean-Luc.

II VOIRIE :

Travaux de voirie programme 2016 :

Rue Général Farine

Demande de subvention au Conseil Départemental pour « Trottoirs » : Délibération N°21.10

Pour la réalisation d'un projet d'aménagement routier sur la route départementale 437 A à Damprichard, Monsieur Le Maire propose de faire la demande d'une subvention au Conseil départemental.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, décide de solliciter une subvention au Conseil départemental en vue de financer les travaux de construction de trottoirs.

Les crédits suffisants seront inscrits au budget communal 2016, pour assurer le financement de la partie non subventionnée.

Monsieur le Maire s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision de subvention et demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention.

Prise en charge de la réfection de la chaussée par le département : OPSA (Opération Partenariale de Sécurité en Agglomération) : Délibération N°22.10

Monsieur le Maire rappelle qu'il a informé le STA de Pontarlier du projet de réalisation des travaux de réfection de la chaussée rue Général Farine.

En réponse, le STA demande un dossier complet et détaillé pour le 30 octobre 2015.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à déposer ce dossier et solliciter une prise en charge de la réfection de la chaussée par le Département.

Rue de l'Industrie

Demande de subvention DETR pour l'aménagement de la voirie communale VC 43 (programme voirie 2016) : délibération N°24.10

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de voirie pour l'aménagement de la voie communale VC 43 rue de l'Industrie pour réaliser ces travaux, Monsieur MERIQUE propose de faire la demande d'une subvention DETR.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, décide de solliciter une subvention à l'Etat en vue de financer ces travaux.

Les crédits suffisants seront inscrits au budget communal 2016 pour assurer le financement de la partie non subventionnée.

Monsieur le Maire s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision de subvention et sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant obtention de la décision d'attribution de subvention.

Rue Général Farine/ Rue de l'Industrie

Demande de subvention du ministère de l'Intérieur pour travaux de voirie programme 2016 : Délibération N°25.10

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de voirie pour l'aménagement de la voie communale VC 43 rue de l'Industrie et la RD 437 A.

Pour réaliser ces travaux, Monsieur MERIQUE propose de faire la demande d'aide au ministère de l'intérieur.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, décide de solliciter une subvention à Monsieur Bourquin Martial, Sénateur du Doubs.

Les crédits suffisants seront inscrits au budget communal 2016 pour assurer le financement de la partie non subventionnée.

Monsieur le Maire s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision de subvention et sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant obtention de la décision d'attribution de subvention.

Chemin rural de Roicheno

Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'aménagement communal du chemin rural N°7 de Roicheno : Délibération N°23.10

Pour la réalisation d'un projet d'aménagement routier sur le chemin rural N°7 de Roicheno, Monsieur Le Maire propose de faire la demande d'une subvention au Conseil départemental.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, décide de solliciter une subvention au Conseil départemental en vue de financer les travaux d'aménagement de voirie rurale.

Les crédits suffisants seront inscrits au budget communal 2016, pour assurer le financement de la partie non subventionnée.

Monsieur le Maire s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision de subvention et demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention.

III Personnel

Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe à compter du 01/01/2016, suppression du poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe : Délibération N°29.10

Suite à la proposition d'avancement de grade de l'agent remplissant les conditions, il convient de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe à compter du 01/01/2016, à temps plein et de supprimer le poste Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe, sous réserve de l'avis favorable de la commission administrative paritaire du Centre de gestion.

Le conseil approuve à l'unanimité la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe à compter du 01/01/2016, à temps plein et de supprimer le poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget 2016.

IV Urbanisme :

DPU

La Commune n'entend pas faire valoir son droit de préemption urbain pour les immeubles sur les parcelles cadastrées :

- AB 31, Rue du Général de Gaulle et AB N° 188 pour une superficie respective de 303 et 122 m² à Madame Nathalie BARREIROS.

V Bâtiments :

Travaux de la mairie :

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la pré-réception des travaux de restructuration de la Mairie le 06 octobre 2015. Il confirme la date de l'inauguration au 14 novembre 2015.

VI Forêt :

Monsieur Le Maire prévoit de réunir la commission Forêt afin de décider des ventes de bois pour 2016 soit en bloc sur pieds, soit en unité de produits.

VII AFFAIRES DIVERSES :

Convention pour la mise en place de bornes textiles sur la commune de Damprichard avec PREVAL : Délibération N°28.10

Préval Haut-Doubs gère à l'échelle de son territoire la valorisation et le traitement des déchets ménagers. Il est également en charge de la communication et de la mise en place des nouvelles

filières de traitement. La mairie est propriétaire du domaine public et a transféré les compétences « collecte et traitement des déchets » à la communauté de communes du Pays de Maïche. Il y a lieu de conventionner avec Préal pour faire suite à l'autorisation donnée par la communauté de communes du pays de Maïche par délibération du 26 avril 2011 à Préal de mettre en place des bornes textiles sur son territoire.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil accepte de conventionner avec Préal et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention correspondante.

Convention d'occupation des salles à la Maison des Associations : Délibération N°20.09

Monsieur Le Maire explique qu'il est nécessaire d'établir une convention pour l'utilisation des salles à la Maison des Associations avec les Associations utilisatrices : Harmonie

l'Avenir de Damprichard ; Judo Club ; Horizon XXI ; Tennis de Table.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de mettre à disposition les salles à la Maison des Associations et autorise le Maire à signer une convention avec chaque Associations en précisant les dispositions à respecter.

Convention tripartite de mise à disposition d'un broyeur de déchets verts : Délibération N°26.10

Préal assure la valorisation des déchets verts et souhaite agir sur la quantité des déchets verts collectés en déchèterie. Il est ainsi proposé de mettre à disposition un broyeur mutualisé au niveau intercommunal afin de favoriser le recyclage des déchets végétaux sur place, notamment en paillage et sur les espaces verts municipaux.

Préal s'appuiera sur la communauté de communes de Maïche dénommée la « collectivité dépositaire » partenaire qui fournit le local fermé pour entreposer le broyeur, le personnel pour l'entretien et qui tient à jour le planning de réservation.

Monsieur le Maire propose d'établir une convention pour définir les conditions de mise à disposition à titre gracieux du broyeur de déchets verts acquis par Préal et les responsabilités de chacune des parties intervenantes.

Le conseil approuve à l'unanimité de conventionner avec Préal, la communauté de communes et la commune de Damprichard et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention tripartite et tout document s'y rapportant.

Plan local d'urbanisme (PLU)

Monsieur Anthony MERIQUE informe le conseil municipal de la date de la prochaine réunion de la révision du POS en PLU : le 27 octobre 2015.

Comptage des papillons à l'espace naturel sensible des Seignes de Damprichard

Monsieur Le Maire rappelle que l'inventaire du damier de la Succise Euphydryas aurinia (papillons) a été réalisé en mai 2015 sur le site des Seignes. Une intervenante du Conseil Départemental accompagnée d'une personne du Conservatoire botanique national de Franche Comté interviendra pour donner le compte rendu du traitement des données et la rédaction de la note de synthèse suite à ce comptage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 14.